



Compte-rendu de la CAP Attachés d'administration de l'État

7 février 2018

La CAP des attachés était présidée par Madame Agnès BOISSONNET – sous-directrice en charge de MGS à la DRH.

Déclaration des élus CFDT

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres de la CAP, chère-s collègues,

Cette première CAP des AAE 2018 s'ouvre dans un contexte complexe et où les annonces se suivent, toutes aussi anxiogènes les unes que les autres, tant au niveau de la fonction publique que de nos deux ministères.

Outre le report d'un an des mesures au titre de l'accord PPCR qui va pénaliser les agents et notamment les retraitables, la compensation de la hausse de la CSG par une indemnité complexe qui la rend illisible et sur laquelle on peut se poser des questions en termes de pérennité, nous sommes interpellées par des mesures qui concerneraient les agents des MTES et MCT.

Ainsi, dans ce contexte de morosité ambiante, nous constatons que la notification de l'**IFSE** 2017 n'a toujours pas été faite à ce jour.

Or, des informations circulent concernant des consignes qui auraient été données fin janvier par l'Administration Centrale pour que la production des notifications soit retardée en précisant que tout ajustement de l'**IFSE** en cas de promotion, changement de groupe de fonctions et de mise au socle n'avait aucun caractère d'automatisme et nécessitait un accord du PSI de la zone concernée au service employeur.

Aussi, nous souhaitons que des éclaircissements puissent nous être donnés sur ce sujet sensible pour les AAE pour lesquels la part indemnitaire constitue une part non négligeable de la rémunération.

Le travail des élus en CAP va être modifié eu égard aux nouvelles modalités du **calendrier des CAP des AAE 2018** suite à la confirmation le 31 janvier qu'aucune date de pré-CAP pour les CAP mobilité de mai et novembre n'était prévue.

Nous nous interrogeons donc légitimement sur les nouvelles conditions de préparation de ces CAP.

Nous craignons qu'outre la disparition d'une journée de débats qui constituait pour partie la pré-CAP et qui permettait parfois de recadrer la situation de certains agents en difficulté, la préparation de ces deux CAP n'en soit pas facilitée en raison de la seule transmission d'un tableau sous format Excel à trier pour en récupérer un format exploitable.

Nous allons examiner ce jour les propositions **pour la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché au titre de 2018**.

Si nous sommes satisfaites que le nombre de postes (17), bien qu'inférieur aux besoins, soit équivalent à celui des années précédentes et non pas de 9 comme nous le craignons, force est de constater qu'il existe des disparités de traitement dans les dossiers proposés entre DREAL et services d'Administration Centrale.

Certaines propositions comportent notamment des profils d'agents récemment promus au grade de SA de classe exceptionnelle et avec parfois un parcours très limité en termes de durée, voire manquant de l'expertise attendue d'un attaché.

Aussi, serait – il profitable pour tous que les règles de sélection des dossiers soient plus harmonisées.

La réunion du 6 février sur **l'articulation de l'emploi fonctionnel de CAEDAD et d' AHCAE** nous a permis d'avancer sur ce dossier important.

Nous avons noté avec satisfaction la volonté de l'Administration de gérer la carrière des AAE de façon optimale en établissant notamment des projections chiffrées sur cinq ans concernant les flux de l'emploi de CAEDAD comme nous le demandions.

Nous allons étudier le projet d'arrêté fixant la liste des emplois grafables que vous nous avez transmis et dont les ajouts s'inspirent de l'arrêté du 24 octobre 2017 fixant la liste des fonctions ouvrant droit à l'accès au grade d'ITPE hors classe.

Nous vous ferons part de nos observations comme vous nous l'avez demandé.

Par ailleurs, concernant le **concours exceptionnel pour l'accès au corps des AAE** ouvert en 2017 au titre du plan de requalification, nous avons noté avec satisfaction que 41 projets professionnels avaient pu être élaborés.

Il s'agit là d'un premier exercice complexe pour lequel un travail important a été réalisé par le chargé de mission des AAE et le bureau RM3.

Il importe cependant que les agents dont les situations sont encore en suspens puissent trouver une issue rapide à la concrétisation de ce concours.

Il serait par ailleurs souhaitable que le concours interne exceptionnel 2018 se tienne dans un délai rapproché afin de ne pas devoir faire face à un calendrier aussi tendu qu'en 2017, source de difficulté et de stress, tant pour les agents que pour l'Administration.

Enfin, nous remercions MGS1 pour l'envoi des documents relatifs à l'intégration des **IAM** dans le corps des AAE et des ITPE.

Nous avons bien noté que les deux décrets relatifs à l'intégration des IAM dans le corps des AAE et des ITPE d'une part et à l'emploi de CAM d'autre part, seraient examinés en Conseil d'Etat le 20 février prochain.

La mention de nos nouveaux collègues ex-IAM dans la future circulaire "promotion" nous satisfait pleinement.

Nous vous remercions pour votre attention.

La Présidente répond aux représentants du personnel sur les points suivants :

Concours interne exceptionnel CIGEM 2017

Un travail important a été réalisé par CE (chargé de mission des attachés) et RM3 pour trouver des solutions de concrétisation pour les agents des MTES et MCT admis sans mettre en difficulté les services.

A ce jour, un maximum de situations ont été réglées.

IFSE 2017

Suite aux interrogations d'une organisation syndicale concernant le courriel envoyé par PPS, Madame la présidente nous précise les termes de la réponse de M.NEIERTZ, sous-directeur de PPS.

Aucun gel indemnitaire n'est prévu et il est nécessaire d'appliquer les règles de gestion de la note du 30/09/2017, à savoir que lorsqu'une promotion intervient pour un agent, ce ne sont pas les PSI mais les services RH de proximité qui prennent l'initiative de demander les modifications de paie.

Concernant la mise au socle des agents dont le niveau d'IFSE serait inférieur, elles ont été réalisées par GAP mais il est toujours possible qu'il y ait eu des "ratés" que GAP pourra rectifier.

Cette mise au socle est un engagement formel de la secrétaire générale qui ne saurait être remis en cause.

Madame la présidente précise qu'elle relaira auprès de PPS les inquiétudes des élus de la CAP.

Prés-CAP "mobilité" 2018

En raison des prochaines élections professionnelles du 6 décembre 2018 qui ne permettront pas de travailler sur une année complète, il s'est révélé impossible de trouver des dates pour les pré-CAP "mobilité".

Il a donc été décidé de travailler en interface entre les sous directions de la DRH pour alimenter un tableau commun sous format Excel non figé à une date précise comme un tableau sous format pdf et occasionnant un travail très lourd pour les agents de l'Administration.

Les élus de la CAP des SACDD, qui préparent déjà les CAP sous ce mode, s'en sont déclarés satisfaits.

Il est prévu d'appliquer ce nouveau mode de travail à l'ensemble des CAP "mobilité".

Liste d'aptitude à AAE 2018

Un travail en amont est réalisé entre MGS et les harmonisateurs pour partager les règles de proposition.

Le chargé de mission contacte les inspections et RZGE pour leur faire part des retours de la CAP.

Suite à la présente CAP, Madame la présidente fera part des remarques des élus aux RZGE.

Action publique 2022

L'ensemble des fédérations syndicales des MTES et MCT sera reçue par les ministres le 16 février prochain à ce sujet.

Rapport de l'IGAS sur les cadres intermédiaires

L'Administration précise que ce rapport, qui a été présenté au collège RH du CGEDD, est en ligne sur l'intranet du MTES.

Point sur la gestion des actes de gestion administrative

Dominique PAYAN, chargée de la sous direction GAP, indique que des points réguliers seront fait à ce sujet.

L'année 2017 a été très chargée au regard d'un nombre important d'actes à prendre suite à l'accord PPCR et avec un nombre important de postes vacants.

En 2018, les postes vacants ont été pourvus et la gestion devrait être améliorée.

Dominique PAYAN précise que :

- plus de 80% des actes issus des décisions de la CAP ont été pris (95% pour les CAP "mobilité"),

- les tableaux d'avancement et les nominations à CAEDAD n'ont pas encore été pris en compte,
- les situations individuelles font l'objet d'un tableau de suivi,
- GAP met en oeuvre les remises au socle RIFSEEP après réception des demandes par les bureaux RH,
- une procédure dite "centrale/GAP" vient d'être mise au point pour faciliter les relations entre GAP et les bureaux RH de proximité,
- les trop perçus constituent un sujet complexe et que GAP essaie d'en améliorer le traitement,
- les élus peuvent saisir GAP sur des situations individuelles.

Concernant les majorations d'IFSE suite à une promotion ou à un changement de groupe, celles-ci ont vocation à s'appliquer.

Cependant, une fois l'arrêté individuel pris concernant l'agent, il faut que le bureau RH de proximité fasse le nécessaire pour la mise en oeuvre concrète de la majoration.

Accès par liste d'aptitude au corps des AAE au titre de l'année 2018 :

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-02-18_la.pdf

Demandes de détachements :

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-02-18_detachements.pdf

Demandes d'intégrations :

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-02-18_integrations.pdf

Réorganisations de services :

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_07-02-18_reorganisations_services.pdf

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT

Colette VACHON DRIEA IF..... 01 40 61 86 00

colette.vachon@developpement-durable.gouv.fr

Annick AUFFRET DRIEA IF..... 01 40 61 83 33

Annick.Auffret@developpement-durable.gouv.fr